



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Concours des maisons fleuries 2017

Strasbourg le 28 septembre 2017

**Chaque année, Alsace Destination Tourisme, mandatée par les Conseils Départementaux, organise un concours des maisons, villes et villages fleuris.**

Le **concours des maisons fleuries** récompense les initiatives privées en matière de fleurissement et concerne les bâtiments et espaces privés et publics. Ce concours se fait sur la base de photos numériques.

L'ensemble des administrés des communes des deux départements (communes labellisées et non labellisées) peuvent concourir par l'envoi de leurs photos auprès d'Alsace Destination Tourisme jusqu'au 30 octobre 2017.

Les inscriptions se font :

- par les communes (de préférence)
  - o envoi des résultats de leur concours communal, selon les catégories citées ci-dessous
  - o envoi des candidatures de tous les particuliers désirant s'inscrire au concours départemental (pour les communes qui n'organisent pas de concours communal)
- ou directement par les particuliers intéressés

Ils pourront choisir de concourir dans l'une des 7 catégories de classement en créant un compte sur le lien suivant : <http://www.fleurissement.alsace/>

#### Catégories de classement :

1 <sup>ère</sup> catégorie	maisons avec jardin
2 <sup>ème</sup> catégorie	maisons sans jardin ou appartements
3 <sup>ème</sup> catégorie	immeubles collectifs (espaces publics et privés extérieurs)
4 <sup>ème</sup> catégorie	hôtels, restaurants, gîtes et prestataires en accueil touristique
5 <sup>ème</sup> catégorie	fermes, corps de fermes et exploitations viticoles en activité
6 <sup>ème</sup> catégorie	immeubles industriels et commerciaux
7 <sup>ème</sup> catégorie	potagers fleuris*

\*Peuvent concourir : les particuliers, les associations de jardins familiaux, les jardins partagés et les potagers « sauvages ».

Un maximum de 7 candidats pourra se présenter par commune.

Un jury départemental établira le palmarès par département sur la base de trois lauréats maximum par catégorie. Un coup de cœur pourra être attribué le cas échéant.

Les lauréats seront récompensés lors de la remise des prix départementale annuelle qui se tiendra courant février 2018.

**Date limite d'inscription et d'envoi des photos le 30 octobre 2017**

Contact en cas de problème technique pour l'inscription en ligne :

Olivier GIHR – 03 88 15 45 84

[olivier.gihr@adt.alsace](mailto:olivier.gihr@adt.alsace)



Conseil départemental



**Haut-Rhin**



[www.bas-rhin.fr](http://www.bas-rhin.fr)

Conseil départemental



**Haut-Rhin**

[communication@adt.alsace](mailto:communication@adt.alsace)

